

2024 09 17 001

MAIRIE DE SAINTE EUPHEMIE SUR OUVEZE - 26170

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 1 août 2024 à 20h00

SESSION ORDINAIRE

PRESENTS : Muriel BREDY, maire et présidente de la séance

Alain BOULET, adjoint au maire – Michèle SAMSON VANMOER, Nicolas WEBER, Frédéric

JULLIEN, Catherine SPITZ conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : Jean Daniel REYNIER

Date de convocation : 22 /07/2024

Lieu : Salle du Conseil 1, Place de la mairie, 26170 Sainte Euphémie Sur Ouvèze

Nombre de conseillers : 7 _ Quorum : 4. _ présents : 6 votants : 6

Mme BREDY Muriel est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du conseil municipal du 6 juin 2024 à 19h30
2. Convention avec la CCBDP/compétence publicité et enseigne
3. Travaux AEP-Attribution de marché
4. Rapport d'activité du SDED
5. Questions diverses

La séance est ouverte à 20h10

1- Approbation du PV du conseil municipal du 1 août 2024 à 20h00 :

Pas de rectification, le maire et la secrétaire ont signé le procès-verbal.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix pour)

2- Convention avec la CCBDP/compétence publicité et enseigne :

Anciennement compétence du préfet, la compétence publicité et enseigne a été transféré aux communes depuis le 1^{er} janvier 2024. La CCBDP a mis en place le 4 juin un service commun publicité et enseigne pour l'instruction des demandes d'enseignes et de publicité. Ce service est gratuit pour 2024 et pourra être réévalué en fonction du volume des dossiers. Cette convention nécessite de prendre une délibération pour adhérer au service et autoriser la maire à signer la convention

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix pour)

3-: Travaux AEP-Attribution de marché

La consultation des entreprises ouverte le 5 juin 2024 s'est achevée le vendredi 5 juillet, une seule offre a été déposée par l'entreprise FERRAND-LOREILLE TP de Condorcet pour un montant de 88 922.5 € HT. L'analyse de l'offre établie par le maître d'œuvre conclut à la conformité de celle-ci par rapport aux exigences du DCE (dossier de consultation des entreprises) le montant de l'offre respecte l'estimation initiale du maître d'œuvre et le budget prévisionnel de l'opération.

Le conseil attribue le marché de travaux d'eau potable à l'entreprise FERRAND-LOREILLE TP

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix pour)

4- : Rapport d'activité du syndicat Territoire d'Energie Drôme-SDED (service publique des énergies de la Drôme) :

Madame la maire rappelle que la commune est adhérente à Territoire d'Energie Drôme-SDED. Un rapport d'activité doit être transmis chaque année aux maires de chaque commune membre. Ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal. Il a pour objet de présenter les missions et réalisations ainsi que le bilan financier pour l'année 2023.

Les membres du conseil à l'unanimité ont pris acte du rapport d'activité de Territoire d'énergie Drôme-SDED pour l'année 2023.

5- Questions diverses :

Agent technique communal : Nous n'avons plus d'agent technique sur la commune depuis le 1^{er} août. Nous recrutons un agent à compter de septembre pour 1 journée par semaine soit 7h de travail hebdomadaire.

IRVE (infrastructure de recharge pour véhicules électriques) :

Territoire d'énergie Drôme-SDED propose un dispositif d'aide à l'étude de l'installation d'une IRVE sur la commune avec appui technique et accompagnement financier.

Le conseil décide de surseoir à cette offre car il n'y a aucune demande sur la commune, les propriétaires résidents chargent leur véhicule chez eux et cela bloquerait une place de parking à l'année.

Chemin de la Clastre :

Des éboulements récurrents se produisent sur ce chemin en provenance du terrain se trouvant au-dessus. Le conseil rappelle que les propriétaires des terrains en surplomb de chemin sont responsables des dégâts occasionnés et des travaux à effectuer.

Algues en sortie de STEP :

On nous a signalé la présence d'algues vertes en aval de la station d'épuration. Les techniciens de la SATESE 26 (service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) ont été informés. Cet organisme officiel avait confirmé lors de leur dernier contrôle la conformité de nos rejets et le bon fonctionnement de la station qui a été réhabilitée en 2022. Notre station génère des nitrates, produits de dégradation de l'azote, qui sont les principaux nutriments des plantes dont les algues et donc favorise leur prolifération.

La DM n°02 a été rattaché à ce conseil car il manque des crédits au chapitre 66 (intérêt crédit) pour un prêt à taux révisable engagé pour la rénovation de la mairie et des logements. Le taux est actuellement de 3.60 %, à la signature du crédit en 2015 il était de 1.60%, Un nouvel échéancier a été demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h00

La maire,
Mme BREDY Muriel



La secrétaire de séance,
Mme BREDY Muriel